VILLAGE - COULET DES FOURCHES - PLAN DU VERDON

Echelle : 1/2500

ONDRES

Echelle : 1/1250

PEYRESQ

Echelle : 1/1250

LA COLLE-SAINT-MICHEL

Echelle : 1/1250

Limite des zones

Zone urbaine (U)
Ua : centres anciens (village de Thorame-Haute, la Colle-Saint-Michel)
Ua1 : secteur correspondant au village de Peyresq
Ub : extensions récentes principalement composées d'habitat pavillonnaire (village, le Coulet des Fourches, la Colle-Saint-Michel)
Uep : pôle d'équipements public

Zones agricoles (A)
A : zone agricole

Zones naturelles (N)
N : zone naturelle
Nc : site industriel du Plan du Verdon
Nep : gare de Thorame-Haute et aux bâtiments connexes
Nh : Ondres
Nlac : lac des Sagnes et ses abords
Np : secteurs où est pratiquée l'activité de pastoralisme
Npf : secteurs où est pratiquée l'activité de pastoralisme et où est également autorisée la destination d'exploitation forestière

Les prescriptions graphiques
- Périmètre soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
- Emplacement réservé
- Préservation des zones humides
- Espaces de bon fonctionnement du Verdon
- Secteur dans lequel les aménagements nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles du sol ou du sous-sol sont autorisées
- Secteur à enjeux paysagers
- Secteur ou les nécessités de fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées justifient que soient soumises à des conditions spéciales les constructions
- Préservation de la trame bocagère structurante
- Jardins à enjeux paysagers
- Linéaire de commerces et services à préserver en rez-de-chaussée
- Marge de recul
- Les éléments de patrimoine à préserver ou à mettre en valeur

Autres informations
- Bâtiment d'élevage (vigilance concernant les éventuels périmètres de réciprocité)

Cadastre (Source : CRIGE 2023)
- Bâtiment
- Parcelle
- Cours d'eau
- Limite communale

N°	Objet	Destinataire	Superficie (ha)
ER 1	Régularisation de voie ouverte à la circulation	Commune de Thorame-Haute	0,236
ER 2	RD955 : élargissement chaussée à hauteur de Branchai	Département des Alpes-de-Haute-Provence	0,136
ER 3	RD955 : amélioration approche Pont de « La Fleur » et traitement de la zone d'affaissement	Département des Alpes-de-Haute-Provence	0,280
ER 4	RD 908 / RD 955 (accès à la Colle) : aménagement carrefour pour améliorer les conditions de sécurité (visibilité et perception)	Département des Alpes-de-Haute-Provence	0,219
ER 5	RD 2 / RD 52 / RD 908A : aménagement carrefour pour améliorer la visibilité	Département des Alpes-de-Haute-Provence	0,091
ER 6	RD908 / RD908a (Pont de Villaron) : amélioration de la lisibilité de la RD 908, et de la visibilité au carrefour de la RD 908A	Département des Alpes-de-Haute-Provence	0,175
ER 7	Création d'une station d'épuration à Peyresq	Commune de Thorame-Haute	0,130
ER 8	Mise en place d'une pompe de relevage pour la future station d'épuration à Peyresq	Commune de Thorame-Haute	0,0207
ER 9	Création d'une place publique ou d'un espace vert à Peyresq	Commune de Thorame-Haute	0,0249

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE (04)

COMMUNE DE THORAME-HAUTE

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4.3. REGLEMENT GRAPHIQUE – VILLAGE ET HAMEAUX

Révision générale du PLU arrêtée le : ...../...../.....

Révision générale du PLU approuvée le : ...../...../.....

Échelle de la carte : 1/2500e et 1/1250e

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement
SARL Alpicité – avenue de la Clapière, 1, résidence la Croisée des Chemins 05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80.